

Formation en Psycho-socio-esthétique / SNPSE

Pour une reconnaissance auprès du RNCP

La socio-esthétique, ou psycho-socio-esthétique, rentre dans le cadre de l'accompagnement à la personne. C'est, selon une prévision de l'INSEE, l'un des seuls domaines pour lequel l'offre d'emploi ira croissante dans un proche avenir. Actuellement, la seule reconnaissance officielle de la profession est l'inscription de la fiche métier de socio-esthéticienne au Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière. Cette démarche a été menée avec persévérance par le SNPSE (Syndicat National des Professionnels en Socio-Esthétique), seule représentation légale de cette profession encore jeune.

Cette fiche métier était en corrélation avec le contenu de formation de la Psycho-Socio-Esthétique, le SNPSE a donc fait apparaître sur cette même fiche, une autre dénomination de la Socio-esthéticienne: Psycho-Socio-Esthéticienne.

En parallèle, le syndicat s'appuie sur les réflexions de socio-esthéticiennes en activité, qui ont mis en évidence la nécessité d'accroître l'offre de formation pour répondre efficacement à :

- l'évolution de ce métier avec un programme dense, complet, professionnalisant, répondant aux réalités du terrain et utilisant des pratiques adaptées dans les différents secteurs d'intervention ;
- la fiche métier dans laquelle il a fait apparaître la fonction de Psycho-Socio-Esthéticienne, donc officiellement inscrite au niveau de la fonction publique hospitalière.

Deux centres de formation dispensent et pilotent la formation en Psycho-Socio-Esthétique (École Joffre Karine Moncla-Pau et École Paris Beauty Academy-Nanterre).

Il est important de rappeler les fonctions du SNPSE, créé en 2004. Seul détenteur de l'autorité et la légitimité pour statuer sur la profession de socio-esthéticienne, il doit faire respecter le code du travail et la législation.

C'est un syndicat professionnel et apolitique, il vient en renfort de la profession afin de :

- négocier auprès des ministères ;
- élaborer une convention collective et un référentiel de formation ;
- régir le code de déontologie, etc.

Des démarches sont actuellement en cours, auprès du RNCP, pour la reconnaissance de la formation de Psycho-Socio-Esthéticienne. Les deux écoles pilotes sont, à ce jour, dans leur troisième session de formation. Il est obligatoire d'avoir trois années d'existence avant de pouvoir déposer le dossier auprès du RNCP.

Mais au-delà des certifications actuelles et à venir, la vraie reconnaissance de la formation se fera par la création d'un diplôme

d'État. Y participer est un enjeu vital pour la reconnaissance du métier. Nous le ferons dans un esprit de rassemblement.

Se préoccuper de la validité des formations est indispensable et nécessaire, il faut sortir de « l'affrontement » entre centres de formation et professionnels en socio-esthétique et « se serrer les coudes » pour une même cause: la reconnaissance de notre métier.

La formation:

Elle est ouverte à tout public titulaire d'un bac ou niveau IV, désirant exercer cette profession. Le pré-requis esthétique n'est pas obligatoire.

- Durée cycle long (sans pré-requis esthétique): 15 mois
- Durée cycle court (avec pré-requis esthétique): 12 mois

Le programme pédagogique est composé de :

- cours théoriques en centre de formation
- cours pratiques en centre de formation
- stages de mise en application en milieu professionnel dans les secteurs sanitaire et/ou médico-social répartis au plan national
- cours de préparation du TFE (Travail de Fin d'Études)

La formation est accessible par la voie de la Validation des Acquis Professionnels (VAP).

Renseignements:

École Joffre Karine MONCLA

Responsable formation: Marie-Anne Conorgues

Directrice: Karine Moncla

Tel: 05 59 98 41 65

www.ecole-joffre.com

Paris Beauty Academy

Directrice: Anne Debacq

Tél. 01 47 24 10 10

www.parisbeautyacademy.com

Syndicat National des Professionnels en Socio Esthétique

Présidente: Christine Castillo

Tél. 04 68 90 64 13 ou 06 70 44 13 45